

Small Arms Survey

Un projet de l'Institut de hautes études internationales  
et du développement, Genève

# small arms survey 2014



## les femmes et les armes

En bref

Principaux résultats et résumés des chapitres

CAMBRIDGE

# À propos du Small Arms Survey

## À propos du projet

Le Small Arms Survey est un programme de recherche indépendant situé au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse. Fondé en 1999, ce projet bénéficie du soutien du Département fédéral des Affaires étrangères suisse et de contributions actuelles ou récentes des gouvernements allemand, américain, australien, belge, britannique, canadien, danois, finlandais, néerlandais, néozélandais, norvégien et de l'Union européenne. Le Survey est également reconnaissant envers le Canada, l'Espagne, la France et la Suède pour leurs contributions antérieures. Le Survey souhaite aussi saluer les fondations et les différentes entités des Nations unies pour le soutien financier qu'elles lui ont apporté au fil des ans.

Le Survey finance des recherches sur le terrain et la collecte d'informations, notamment dans les États et régions les plus touchés. Le projet dispose d'une équipe internationale d'experts dans les domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. Il collabore, en outre, avec un réseau de partenaires dans plus de 50 pays.

## Objectifs du projet

Les objectifs du Small Arms Survey sont les suivants :

- constituer la principale source internationale d'informations publiques et impartiales sur tous les aspects relatifs aux armes légères et à la violence armée,
- jouer le rôle d'un centre d'information sur les armes légères pour les gouvernements, décideurs politiques, chercheurs et militants,
- surveiller les initiatives nationales et internationales (gouvernementales et non gouvernementales) sur les armes légères,
- soutenir les efforts visant à lutter contre les effets de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères et
- servir de forum pour l'échange d'informations et la diffusion des meilleures pratiques.

## Coordonnées

Small Arms Survey  
Institut de hautes études internationales et du développement  
47 Avenue Blanc, 1202 Genève  
Suisse  
t +41 22 908 5777 f +41 22 732 2738  
e sas@smallarmssurvey.org w www.smallarmssurvey.org

**Directeur de programme** Keith Krause

**Directeur général** Eric G. Berman

## Chapter authors

Les chapitres du *Small Arms Survey* sont l'aboutissement d'un examen approfondi par les pairs, de la consultation d'experts et de recherches menées auprès d'institutions partenaires. Les auteurs des principaux chapitres du *Small Arms Survey 2014 : les femmes et les armes* sont :

### 1. En temps de guerre et de paix : la violence contre les femmes et les filles

Dariusz Dziewanski, Emile LeBrun (emile.lebrun@smallarmssurvey.org) et Mihaela Racovita

### 2. La convergence des programmes : femmes, paix, sécurité et armes légères

Megan Bastick (m.bastick@dcaf.ch) et Kristin Valasek, Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF)

### Reportage spécial. Les femmes et la question des armes : cibler l'égalité et la reconnaissance

Tania Inowlocki (tania.inowlocki@smallarmssurvey.org)

### 3. De nouvelles perspectives ? Le Traité sur le commerce des armes

Sarah Parker (sarah.parker@smallarmssurvey.org)

### 4. État des lieux : transferts, retransferts et le Traité sur le commerce des armes

Paul Holtom, Irene Pavesi et Christelle Rigual (christelle.rigual@smallarmssurvey.org)

### 5. Une catastrophe latente : les explosions du dépôt de munitions de Mpila

Pierre Gobinet (pierre.gobinet@smallarmssurvey.org)

### 6. À travers les zones de conflit : profil des munitions

Nicolas Florquin (nicolas.florquin@smallarmssurvey.org) et Jonah Leff

### 7. Signes d'approvisionnement : traçage des armes au Soudan et Soudan du Sud

Emile LeBrun (emile.lebrun@smallarmssurvey.org) et Jonah Leff

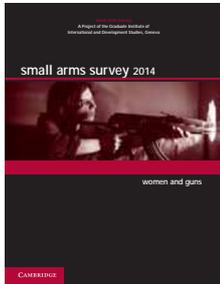
### 8. Données officielles : les armes illicites aux États-Unis

Matt Schroeder (matt.schroeder@smallarmssurvey.org)

Pour des informations sur des chapitres spécifiques du *Small Arms Survey*, veuillez contacter les auteurs par courrier électronique aux adresses figurant ci-dessus.

# Small Arms Survey 2014

## LES FEMMES ET LES ARMES



Le *Small Arms Survey 2014* considère les rôles multiples des femmes dans le contexte de la violence armée, de la sécurité et des mécanismes relatifs aux armes de petit calibre. Le volet thématique de cette édition comprend un chapitre sur la violence contre les femmes et les filles, axé sur le Libéria et le Népal après le conflit, et un chapitre sur la convergence récente entre le programme sur les armes de petit calibre et celui sur les femmes, la paix et la sécurité. Des témoignages illustrés de femmes ayant de l'expérience comme soldats, rebelles et agents de sécurité viennent compléter ces chapitres. Le volet relatif aux « armes et marchés » évalue les effets potentiels du Traité sur le commerce des armes, présente le Baromètre de transparence 2014 et un bilan sur le commerce autorisé des armes légères et analyse les récentes explosions d'un dépôt de munitions en République du Congo. En outre, ce volet examine les munitions circulant en Afrique et

au Moyen Orient, cartographie les sources d'armes rebelles au Soudan et Soudan du Sud et évalue les données sur les crimes commis par armes à feu aux États-Unis.

Le *Small Arms Survey* est réalisé chaque année par une équipe de chercheurs basée à Genève en Suisse et un réseau international de chercheurs locaux. Les décideurs politiques, diplomates et organisations non gouvernementales le considèrent comme une ressource essentielle pour l'analyse des problématiques liées aux armes légères et aux stratégies de réduction de la violence armée.

Message de félicitations pour le *Survey 2014* adressé par Angela Kane, Haute représentante des Nations unies pour les Affaires de désarmement :

« Avec sa rigueur analytique habituelle, le *Small Arms Survey 2014* nous aide à comprendre, en mots et en image, les dernières évolutions et possibilités futures en termes de contrôle des armes, de paix et de sécurité. Je le recommande sans la moindre hésitation à tous ceux qui s'intéressent à ces questions essentielles ».

### Principales conclusions

#### Violence contre les femmes et les filles

- Les taux de violence domestique sont plus élevés partout où il est accepté et légitime d'en faire usage pour répondre à des conflits familiaux.
- L'apologie de la violence contre les femmes et les filles est souvent antérieure à l'avènement d'un conflit, mais se voit renforcée en temps de guerre et perdure souvent longtemps après la fin officielle des hostilités.
- Au Libéria, les femmes sont deux fois plus susceptibles que les hommes d'affirmer qu'il est parfois légitime pour un mari de battre sa femme, suggérant que de nombreuses femmes sont formées par la société à accepter la violence domestique.
- Au Népal, le système de caste, les clivages économiques et ethniques ainsi que le profil des victimes semblent influencer la forme et la prévalence de la violence faite aux femmes et aux filles. Par exemple, les femmes appartenant à des groupes marginalisés courent un risque particulièrement élevé de subir une forme de victimisation au cours de leur existence.
- A l'échelle mondiale, les professionnels du développement cherchent à faire évoluer les normes sociales qui influencent la violence à l'encontre des femmes et des filles. Ces efforts constituent une étape indispensable pour améliorer la sécurité des femmes et des filles à long terme.

#### Femmes, paix et sécurité

- Jusqu'en 2013, les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité sont restées muettes sur les questions des armes légères et du désarmement, hormis les références aux opérations de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).
- Des acteurs clés ont établi des liens entre quatre mandats inscrits dans les résolutions du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité et les résolutions relatives aux armes légères et de petit calibre, à savoir la protection des civils, y compris contre la violence sexuelle, la participation des femmes dans les prises de décision liées à la paix et la sécurité, l'appui aux initiatives locales de femmes concernant la résolution des conflits, et les opérations de DDR.
- Le cadre de suivi récent de l'ONU sur l'application de la résolution 1325 du CSNU comprend des indicateurs et des objectifs spécifiques sur les armes légères et le désarmement.

- Si un quart des plans d'actions nationaux consacrés à l'application de la résolution 1325 du CSNU font référence aux armes légères, ils favorisent rarement de manière opérationnelle la synergie des politiques en exigeant des actions concrètes. Parallèlement, bien que les plans d'action nationaux mentionnent les femmes de temps en temps, ils ne traduisent pas les politiques en actions à entreprendre.
- Le Traité sur le commerce des armes et les résolutions du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que sur les armes légères et de petit calibre, adoptés en 2013, établissent des liens étroits entre ces deux objectifs de politique internationale.

#### **Le Traité sur le commerce des armes (TCA)**

- Au vu des compromis nécessaires pour convenir d'un accord sur le texte du traité, le TCA ne présente guère d'obligations légales sans réserve.
- Le TCA couvre un large éventail d'activités et d'items liés aux transferts d'armements, mais l'absence de définitions et le manque de précisions normatives pourraient entraîner une application inégale et peu cohérente.
- Le TCA contribue de manière significative aux cadres juridiques déjà en place en introduisant de nouvelles normes pour le transfert international d'armes conventionnelles. Ces acquis sont, néanmoins, plus modestes que les mesures existantes sur le contrôle des armes légères et de petit calibre.
- Étant donné que le traité s'applique à la fois aux États exportateurs et aux États non exportateurs, ces derniers ont été impliqués, et continueront d'être impliqués, dans les débats concernant les transferts d'armements liés au TCA, ainsi que dans la mise au point de normes internationales pour lutter contre les transferts d'armes irresponsables.
- Le processus qui a contribué à la création du TCA a permis d'attirer une plus grande attention sur cette problématique et d'en faire un examen plus rigoureux à l'échelle mondiale, et continuera sans doute à le faire. Par ailleurs, cette tendance a le potentiel de changer le comportement des États.
- Bien que le TCA ne traite pas spécifiquement des retransferts non autorisés, d'autres instruments et guides de bonnes pratiques mettent en exergue des mesures pertinentes. Cependant, les orientations sur la manière de répondre aux retransferts non autorisés soupçonnés ou avérés demeurent rares.

#### **Transferts autorisés d'armes de petit calibre**

- En 2011, les premiers exportateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont la valeur des exportations annuelles atteignait au moins 100 millions USD), selon les données douanières disponibles, étaient (par ordre décroissant) les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche, la Suisse, Israël, la Fédération de Russie, la Corée du Sud, la Belgique, la Chine, la Turquie, l'Espagne et la République tchèque.
- En 2011, les premiers importateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont la valeur des importations annuelles atteignait au moins 100 millions USD), selon les données douanières disponibles, étaient (par ordre décroissant) les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Australie, la Thaïlande, le Royaume-Uni, la France et l'Italie.
- La valeur du commerce mondial des armes légères et de petit calibre a quasiment doublé entre 2001 et 2011, selon la base de données statistiques des Nations unies sur le commerce des marchandises (Comtrade de l'ONU). La catégorie des munitions des armes de petit calibre a connu la plus forte hausse (soit 959 millions USD ou 205 %).

#### **La transparence dans le commerce des armes légères**

- Selon l'édition 2014 du Baromètre de transparence sur le commerce des armes légères, la Suisse, l'Allemagne, la Serbie et le Royaume-Uni sont les principaux exportateurs les plus transparents, tandis que l'Iran, la Corée du Nord, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis sont les moins transparents.
- Si la transparence globale s'est légèrement améliorée depuis l'année dernière, grâce à un plus grand nombre de pays ayant augmenté ou maintenu leur niveau de transparence, le baromètre montre que plus de la moitié des pays évalués ne fournissent aucune information sur les permis accordés ou refusés, en dépit de l'importance globale des catégories en termes de transparence.
- Le TCA offre une occasion privilégiée d'améliorer la transparence des transferts d'armes légères. Cependant, afin de réaliser cet objectif, les rapports soumis au TCA devront non seulement s'inspirer du Registre de l'ONU sur les armes conventionnelles, mais aussi du Comtrade de l'ONU et des rapports nationaux sur les exportations d'armes.

#### **Explosions du dépôt de munitions de Mpila**

- Le 4 mars 2012, une série d'explosions a détruit plusieurs casernes militaires dans la région de Mpila, à Brazzaville, en République du Congo (RDC), faisant au moins 300 morts, plus de 2 500 blessés et plus de 120 000 déplacés.
- Selon des techniciens en munitions et des spécialistes de la neutralisation d'engins explosifs connaissant l'événement, la gestion inadéquate des stocks de munitions constitue la cause profonde des explosions du dépôt de munitions de Mpila.
- Les types de munitions détruites comprennent un ensemble de matériel pyrotechnique, munitions d'armes de petit calibre, grenades, mines, projectiles de gros calibre, roquettes et bombes aériennes entassées au hasard dans les réserves d'engins explosifs du dépôt de Mpila.

- L'expansion incontrôlée de la population civile autour d'une zone de stockage d'explosifs renfermant ces types et quantités de munitions expose un plus grand nombre de personnes à un risque élevé en cas d'explosion.
- Une estimation partielle de l'impact total des explosions et des pertes occasionnées, surtout en termes de dégâts physiques directs subis dans le secteur privé, dépasse les 336 milliards de francs CFA (ou 672 millions USD).
- Au moment de la rédaction de cet article, les progrès en termes de pratiques de gestion des stocks suite à l'explosion étaient lents, ce qui témoigne d'un manque d'adhésion des autorités de la RDC, de la lassitude des donateurs et de la méfiance d'autres contributeurs potentiels.

### **Profil des munitions dans les zones de conflit**

- Une analyse des caractéristiques des munitions de petit calibre documentées depuis 2010 dans sept pays et territoires – Côte d'Ivoire, Libye, Somalie, Somaliland, Soudan du Sud, Soudan et Syrie – indique que ces munitions ont été produites dans 39 pays différents.
- Les sites de production situés en Chine et dans l'ex-Union soviétique (aujourd'hui, le territoire constituant la Fédération de Russie) sont les principales sources des échantillons de munitions, à hauteur de 37%. Il convient, en outre, de souligner la prévalence des cartouches de fabrication soudanaise ou iranienne.
- Plus de trois quart des échantillons de munitions étaient des cartouches issues du bloc de l'Est, et plus de la moitié ont été fabriquées pendant la guerre froide, soulignant ainsi le rôle des anciennes munitions dans les conflits armés et l'importance de réduire les stocks excédentaires.
- La présence de munitions de fabrication récente dans plusieurs pays illustre la rapidité avec laquelle ces matériels peuvent être détournés ou retransférés vers des conflits armés.
- La présence de divers types de cartouches non marquées dans l'ensemble des pays et territoires étudiés, sauf un, dresse de nouveaux obstacles dans les efforts de contrôle des armes. Les marquages qui figurent sur certains emballages font ressortir l'Éthiopie comme étant le fabricant de certaines des munitions, mais dans d'autres cas, il est difficile d'identifier les producteurs avec certitude.

### **Traçage des armes au Soudan et Soudan du Sud**

- Les groupes armés non étatiques au Soudan et Soudan du Sud ont accès à divers types et quantités d'armes et de munitions, y compris des armements datant de la guerre civile, ainsi que des armes et munitions plus récentes, de conception chinoise ou soudanaise.
- Les enquêteurs ont documenté de grandes quantités de munitions plus récentes (post-2000), de petit et moyen calibre, fabriquées au Soudan, aux mains de groupes armés non étatiques au Soudan et Soudan du Sud.
- Les stocks du gouvernement du Soudan constituent la source principale des armes des groupes armés non étatiques de toute allégeance au Soudan et Soudan du Sud, qu'elles soient acquises volontairement ou saisies dans les zones de combat.
- Les enquêtes réalisées ont dévoilé que les groupes armés du Soudan du Sud détiennent un nombre croissant d'armements dont les marquages d'usine, notamment les numéros de série, ont été effacés, une tactique visant à entraver les opérations d'identification et de traçage.
- En répondant aux demandes d'information soumises par les enquêteurs, les États exportateurs ont montré leur volonté de coopérer dans le cadre du processus de traçage des armes et munitions en zones de conflit.

### **Armes illicites aux États-Unis**

- Plus de trois quart (77 %) des armes à feu confisquées aux criminels, trafiquants de drogue et membres de gangs dans les huit villes à dimensions variables étudiées étaient des armes de poing.
- Au moins 70 % des armes de poing saisies étaient des pistolets semi-automatiques de marques, modèles et calibres variés, soit le type d'arme à feu le plus répandu parmi les criminels dans les municipalités étudiées.
- Les taux de saisie d'armes de poing et d'armes d'épaule aux États-Unis sont le contraire de ceux du Mexique, où environ 72 % des armes saisies étaient des armes d'épaule selon l'étude du deuxième volet de ce projet.
- Les fusils ne représentaient qu'une portion congrue des armes à feu saisies : moins de 12 %, dont la moitié environ étaient des modèles semi-automatiques, y compris ceux communément appelés 'fusils d'assaut'. Ceci mérite d'être souligné car de nombreux civils possèdent des fusils aux États-Unis et ce type d'arme est régulièrement confisqué aux criminels au Mexique.
- Malgré une interdiction sur l'importation d'armes à feu chinoises, une grande partie des fusils semi-automatiques saisis était fabriquée en Chine.

### **Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Small Arms Survey, Avenue Blanc 47, 1202 Genève, Suisse

t +41 22 908 5777 • f +41 22 732 2738 • e sas@smallarmssurvey.org • w www.smallarmssurvey.org

Date de publication : juin 2014 • Livre de poche : ISBN 978-1-107-66177-6 • Livre relié : ISBN 978-1-107-04197-4

**Vous pouvez vous procurer des exemplaires et copies électroniques de cette publication sur [www.cambridge.org](http://www.cambridge.org) et sur les sites de librairie en ligne, notamment [www.amazon.com](http://www.amazon.com). Exemplaires de presse disponibles sur demande.**

# En temps de guerre et paix

## LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES

Si l'usage de la violence à l'encontre des femmes et des filles en tant qu'« arme de guerre » a attiré l'attention de la communauté internationale, les chercheurs n'ont que récemment commencé à évaluer sa prévalence dans les sociétés en temps de paix et en temps de transition. Ce chapitre examine la violence sexuelle et domestique – deux formes répandues de violence contre les femmes et les filles – à l'international et à travers l'expérience de deux pays sortant d'un conflit : le Libéria et le Népal. Ce chapitre s'attache tout particulièrement à l'influence des normes sociales comme facteurs de risque et aborde le rôle des armes à feu dans le contexte de la violence contre les femmes. Il examine, en outre, les difficultés à répondre à la violence contre les femmes et les filles en faisant évoluer les normes sociales sous-jacentes dans une situation de post-conflit.

La violence contre les femmes est un phénomène mondial. Un rapport récent de l'Organisation mondiale de la santé sur la violence conjugale dans certains États indique que 36 % des femmes âgées de 15 à 69 ans ont fait l'expérience d'une forme de violence physique

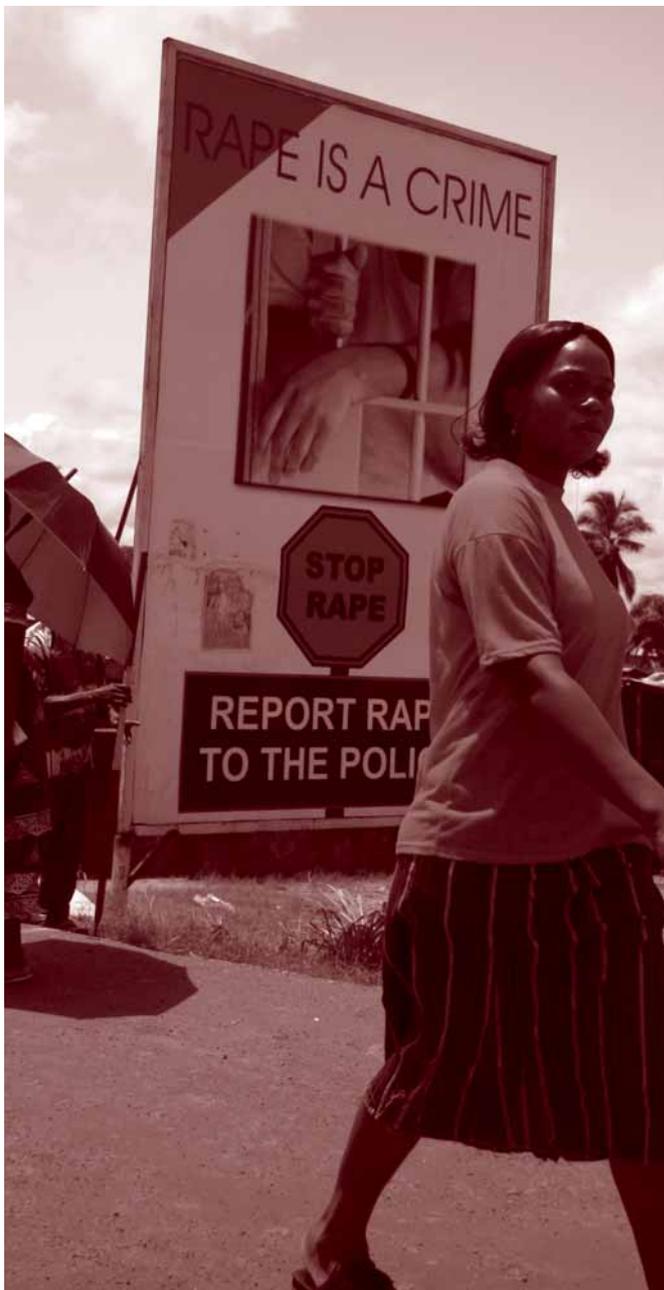
et/ou sexuelle. Bien que les données nationales officielles suggèrent des variations importantes selon les pays et les régions, la diversité des définitions et des méthodologies d'enquête employées d'un pays à l'autre faussent les comparaisons entre pays. A travers le monde, la stigmatisation sociale, la crainte de représailles et les justifications de la violence domestique dissuadent souvent les femmes de signaler des incidents violents à la police, ce qui rend le phénomène d'autant plus difficile à chiffrer.

**Les taux de violence domestique sont plus élevés partout où il est socialement accepté et légitime d'en faire usage pour répondre à des conflits familiaux.**

En déterminant les moyens par lesquels les comportements violents sont encouragés par l'acceptation sociale ou découragés par la stigmatisation, les normes sociales peuvent affecter la prévalence de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Selon une étude de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), le taux moyen de violence domestique dans les pays où celle-ci est très bien acceptée comme réponse légitime aux conflits familiaux est supérieur au double de la moyenne des pays où elle n'est guère tolérée.

Au Libéria, la violence sexuelle était une des principales caractéristiques des conflits civils du pays. Les études de victimisation ainsi que les données recueillies par le gouvernement du Libéria indiquent que la violence sexuelle et domestique demeurent prégnantes au Libéria dix ans après la fin de la guerre civile, en dépit de l'existence de lois sévères interdisant le viol. Les normes sociales acquises pendant le conflit, auxquelles s'ajoute l'inégalité homme-femme datant d'avant la guerre, continuent d'influencer les normes post-conflit relatives au viol au Libéria. Selon une enquête, près de six femmes sur dix au Libéria ont affirmé qu'il était légitime pour un mari de battre sa femme dans certaines circonstances, tandis que 44 % de l'ensemble des Libériens estiment que dans le mariage ou d'autres formes de relations intimes, le « viol » n'existe pas.

A l'image du Libéria, les parties hostiles du conflit civil ayant sévi une décennie au Népal ont également employé la violence sexuelle comme arme de guerre. Si le silence des victimes ne permet pas de chiffrer de manière fiable la violence à l'encontre des femmes et des filles au Népal, des études suggèrent qu'elle demeure largement répandue pendant la période de post-conflit et que



Cette affiche indiquant « le viol est un crime » fait partie d'une campagne visant à lutter contre les violations des droits humains. Monrovia, juillet 2006.

**Tableau 1.1 Attitudes des hommes envers la violence contre les femmes et les filles en 2011, dans certains districts, par type de violence (n=1,000)**

Type de violence contre les femmes et les filles	Attitudes qui favorisent, directement ou indirectement, la violence à l'encontre des femmes et des filles au Népal	% des répondants qui sont d'accord*
Violence domestique	Parfois, une femme mérite d'être battue.	43,6
	Si une femme fait quelque chose de mal, son mari ou conjoint a le droit de la punir.	77,3
	Une femme devrait tolérer la violence pour maintenir l'unité de la famille.	50,8
Violence sexuelle	Une femme ne peut pas refuser un rapport sexuel à son mari.	52,1
	Lorsqu'une femme a été violée, elle est généralement fautive de s'être retrouvée dans cette situation.	20,6
	Si une femme ne riposte pas physiquement, ce n'est pas du viol.	58,0
Préférence accordée au fils	Le fait de ne pas avoir de fils révèle un mauvais karma et un manque de vertu morale.	9,5
	Le rôle le plus important de la femme est de mettre au monde un fils pour la famille de son mari.	21,6
	Engendrer un fils montre que vous êtes un « vrai homme ».	31,4

Note : \* Sur 100 % ; le pourcentage restant était en désaccord avec les énoncés. L'enquête a interviewé des hommes âgés de 18 à 49 ans. L'échantillon comprend 400 foyers de zones urbaines et 600 foyers de zones rurales dans trois districts du Népal : Saptari, Gorkha et Dang.

les normes sociales constituent un facteur de risque non négligeable. A l'échelle familiale, les déséquilibres de pouvoir au sein d'un couple et la perception de la violence en tant que mesure acceptable de représailles alimentent la violence contre les femmes et les filles (voir Tableau 1.1). Les normes qui érigent l'homme en tant que chef de famille attiré sont susceptibles d'instaurer un rapport de domination, au sein duquel le mariage accorde à l'époux des droits sexuels sur sa femme.

Les normes sociales qui influencent la violence contre les femmes et les filles sont aussi liées à des notions de masculinité qui considèrent la violence comme l'apanage des hommes et les armes à feu comme un symbole de masculinité.

Bien que la majeure partie de la violence contre les femmes et les filles au Népal et au Libéria implique des instruments simples, tels que des armes blanches ou rudimentaires, ou pas d'instrument du tout, le recours à la violence par arme à feu ciblant les femmes et les filles existe néanmoins. Si cette forme de violence contre les femmes et les filles peut occasionner des décès ou des blessures, elle se manifeste, de manière générale, sous la forme de menaces ou d'intimidations au sein du foyer et fait rarement l'objet d'une plainte.

**L'apologie de la violence contre les femmes et les filles est souvent antérieure à l'avènement d'un conflit, mais se voit renforcée en temps de guerre et perdure souvent longtemps après la fin officielle des hostilités.**

Les expériences du Népal et du Libéria révèlent pour quelles raisons les efforts visant à changer les normes discriminatoires constituent désormais un thème récurrent des débats sur les féminicides et d'autres formes de violence à l'encontre des femmes. A l'échelle mondiale, des interventions remettent en question les normes sociales qui encouragent la violence contre les femmes et les filles ; celles-ci peuvent s'inscrire dans le cadre d'autres approches, telles que l'amélioration de la collecte de données, les réformes juridiques, l'émancipation économique, et le renforcement des services visant à lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles. Cependant, les sociétés qui émergent d'un conflit sont confrontées à des défis particuliers par rapport à cette forme de violence et les efforts consentis pour changer les comportements qui la favorisent dans ces contextes demandent du temps et une programmation plus complexe.

Les projets visant à lutter contre les normes sociales discriminatoires s'inscrivent dans le cadre des efforts fournis pour contrôler les armes de petit calibre. La mobilisation des groupes de femmes a largement contribué à la convergence entre le cadre normatif international sur le contrôle des armes de petit calibre et celui relatif aux femmes, à la paix et la sécurité. En termes de plaidoyer, la problématique de la violence contre les femmes et les filles occupe une place plus prépondérante dans les campagnes sur le contrôle des armes souhaitant accroître la sécurité tant pour les hommes que pour les femmes.

Pour être le plus efficace possible, les initiatives visant à changer les normes sociales relatives à l'usage de la violence doivent se fonder sur la recherche. Ainsi, il convient de redoubler les efforts de la recherche pour recueillir des données précises sur la violence contre les femmes et les filles dans des situations de post-conflit et optimiser la qualité des informations sur le rôle que les armes à feu sont susceptibles de jouer sur cette forme de violence. Le développement et la diffusion des bonnes pratiques de collecte de données et la réalisation d'enquêtes sur la violence contre les femmes et les filles dans des environnements complexes pourraient non seulement améliorer la qualité des données mais aussi la comparabilité entre régions. ■

# La convergence des programmes

## FEMMES, PAIX, SÉCURITÉ ET ARMES LÉGÈRES

En avril 2013, les organisations de femmes se sont réjouies, parmi d'autres parties prenantes, de l'adoption du Traité sur le commerce des armes (TCA) par l'Assemblée générale des Nations unies. Le TCA est considéré comme une victoire pour les femmes ; il imposera aux États parties de prendre en compte le risque que les armes légères soient utilisées pour commettre ou faciliter des actes graves de violence fondée sur le genre, telle que la violence domestique et sexuelle, avant d'autoriser leur transfert à l'étranger. En effet, entre 2012 et 2013, les politiques internationales relatives, d'une part, aux femmes, à la paix et à la sécurité, et d'autre part, aux armes légères et de petit calibre ont enfin convergé. Ceci est dû, en grande partie, au travail des femmes et des organisations de femmes, en collaboration avec le mouvement de la société civile dans son ensemble, en faveur du contrôle des armes.

Ce chapitre :

- offre un aperçu des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, notamment les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) consacrées aux femmes, à la paix et à la sécurité, et les divers rôles assumés par les femmes comme utilisatrices, victimes et détractrices des armes légères pendant et après les conflits armés,
- analyse de quelle manière les armes légères s'inscrivent ou non dans le cadre de l'action internationale relative aux femmes, à la paix et à la sécurité,
- examine comment les armes légères figurent dans les plans d'actions nationaux en faveur de l'application de la résolution 1325 du CSNU et comment les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité ont été prises en compte dans les plans d'action nationaux sur les armes légères et
- souligne comment les programmes sur les femmes, la paix et la sécurité ont été intégrés dans les récentes évolutions des lois et des politiques relatives aux armes légères et comment les problématiques liées aux armes légères sont parallèlement reflétées dans les récentes résolutions du CSNU concernant les femmes, la paix et la sécurité.

### Reconnaissance et exclusion

Pendant et après les conflits, les femmes et les filles sont souvent des victimes directes de la violence liée aux armes à feu : la violence domestique, la violence sexuelle (y compris celle associée au recrutement forcé dans des groupes armés), les blessures et le meurtre. Les conséquences indirectes comprennent les soins prodigués aux membres de la famille blessés et l'incapacité d'avoir accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé. Cependant, les conflits armés peuvent aussi créer la possibilité de dépasser les limites des rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes. Tandis que certaines femmes et jeunes filles transportent clandestinement des armes ou prennent les armes en tant que combattantes de leur plein gré, d'autres deviennent porte-parole de leur communauté et se hissent aux avant-postes des initiatives locales, nationales et internationales qui luttent pour le contrôle des armes.



Femme posant avec le fusil d'assaut de son mari dans l'atelier d'armes que celui-ci dirige de leur domicile. Misrata, Libye, juin 2011. © George Henton/Flickr Vision/Getty Images

**Le cadre de suivi des Nations unies sur l'application de la résolution 1325 du CSNU comprend des indicateurs sur les armes légères et le désarmement.**

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995, un cadre politique majeur pour l'égalité des femmes, établissent un lien explicite entre le commerce des armes et la violence armée et attirent l'attention sur le fait que les femmes sont à la fois victimes de la violence armée et parties prenantes du contrôle des armes et du désarmement. Néanmoins, en 2000, lorsque le Conseil de sécurité a certes réalisé un progrès sans précédent en adoptant la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, il a cité les termes 'désarmement', 'démobilisation' et 'réinsertion' (DDR) et non les termes 'armes légères', 'commerce des armes' ou 'armes'.

En outre, jusqu'en 2013, les résolutions complémentaires du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité sont restées muettes sur ces questions.

Les recherches et le militantisme des organisations de la société civile (OSC) ont démontré la pertinence de la résolution 1325 du CSNU dans le cadre des politiques et des pratiques relatives aux armes légères. Les OSC, les agences onusiennes, le Secrétaire général des Nations unies et la Commission des Nations unies qui supervise l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ont créé un lien entre le mandat énoncé dans la résolution du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité et celui de la résolution sur les armes légères, notamment en ce qui concerne :

- la protection des civils, notamment contre la violence sexuelle,
- la participation des femmes,
- le soutien aux initiatives locales de femmes liées à la paix et au règlement des conflits prises par des groupes locaux de femmes et
- le processus inclusif de démobilisation, désarmement et réinsertion.

### Application nationale

À l'échelle nationale, les progrès réalisés pour harmoniser les politiques relatives au contrôle des armes légères et celles sur les femmes, la paix et la sécurité restent limités. Un quart des quarante-trois plans d'action nationaux consacrés à la résolution 1325 et adoptés avant fin 2013 font référence aux armes légères, mais ceux-ci favorisent rarement de manière opérationnelle la synergie des politiques en exigeant des actions concrètes. En outre, aucun plan d'action national de la résolution 1325 indique la nécessité d'une réglementation des armes tenant compte des différences entre les sexes, par exemple par le biais de dispositions visant à prévenir la menace ou l'emploi d'armes légères et de petit calibre dans les cas de violence domestique.

Les dispositions les plus exhaustives sur les armes légères figurent dans les plans d'actions nationaux du Sénégal et des Philippines de la résolution 1325. Au Sénégal, il est manifeste que cela a contribué à stimuler l'action visant à lutter contre la violence domestique dans la réglementation des armes à feu. Aux Philippines, la mise au point d'une nouvelle législation sur les armes à feu démontre que l'attention soutenue des organisations de la société civile est nécessaire pour maintenir la question des femmes au programme des armes légères.

Les plans d'action nationaux sur les armes légères citent rarement la question des femmes, par exemple en évoquant l'importance de la participation des femmes dans les politiques communautaires d'éducation, et traduisent rarement cette question en exigeant des mesures. Cependant, dans un certain nombre de pays, la violence domestique est devenue une priorité dans le cadre de l'octroi de permis pour la détention d'armes de petit calibre par les civils et d'autres protocoles, avec un certain succès.

### Relier entre eux les cadres d'action internationaux

À l'échelle internationale, la convergence du cadre normatif des programmes concernant les femmes, la paix et la sécurité ainsi que la sécurité et le contrôle des armes a démarré en 2012, lorsque le document final de la Conférence d'examen du Programme d'action des Nations unies a souligné la participation et la victimisation des femmes. Le texte du TCA, adopté l'année suivante, demande une évaluation des risques de violence à caractère sexiste avant toute exportation d'armes. La résolution du CSNU sur les armes légères de septembre 2013 met l'accent sur la participation des femmes dans la lutte contre le transfert et l'utilisation abusive des armes légères.

Parallèlement, les deux résolutions de 2013 sur les femmes, la paix et la sécurité réaffirment les dispositions du TCA ; la seconde, la résolution 2122, contient un paragraphe novateur appelant à la pleine participation des femmes à l'éradication des transferts illicites et de l'utilisation abusive des armes légères. La recommandation générale de la commission de la CEDEF sur les femmes dans la prévention des conflits, les conflits et les situations de post-conflit, publiée en 2013, appelle au contrôle des armes pour prévenir la violence à caractère sexiste.

#### **Les dispositions des lois internationales relatives à la prévention de la violence à l'encontre des femmes sont applicables au contrôle des armes légères.**

Les progrès accomplis sont sporadiques mais néanmoins notables. Les stratégies régionales et nationales relatives à la résolution 1325 du CSNU et à la résolution sur les armes légères ont le potentiel d'être renforcées et plus efficaces en concrétisant la convergence des politiques, par exemple en mettant l'accent sur la prévention de la violence domestique, en retirant les armes des communautés et en consultant les OSC qui œuvrent en faveur des femmes. Les réseaux et organisations de femmes ont été, et peuvent demeurer, des partenaires dans les évolutions politiques et législatives ainsi que dans les programmes d'éducation et la réduction des armes légères. Ils peuvent sans aucun doute jouer un rôle clé dans le suivi des actions concrètes et le cadre de responsabilisation solide nécessaires. ■

# De nouvelles perspectives ?

## LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

Lors de l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes (TCA), le 3 juin 2013, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a déclaré : « Le monde a décidé de mettre fin au caractère sans foi ni loi des transferts d'armements internationaux ». L'objectif central du traité est de mettre en place les normes communes internationales les plus élevées possibles en vue de réglementer le commerce international des armes conventionnelles.

A ce jour, les États membres de l'ONU ont largement soutenu le TCA, suggérant qu'ils l'envisagent comme un instrument capable de changer la donne. Mais alors que l'enthousiasme suivant l'adoption retombe, il reste à savoir : que fait le TCA et que va-t-il changer ?

La négociation du TCA a été une entreprise complexe et ambitieuse. Le processus visait à concilier les objectifs humanitaires avec les considérations commerciales et sécuritaires dans le cadre d'une tribune sur le désarmement, tout en tenant compte aussi bien des intérêts des fournisseurs que de ceux des destinataires d'armements. Inévitablement, le TCA constitue un document imparfait reflétant les compromis nécessaires pour parvenir à un accord.

### Pour être suivi d'effets, le TCA ne peut se limiter à de simples mots.

La question de savoir quelle différence le TCA pourra faire en pratique dépend de la mesure dans laquelle les États appliquent les obligations et recommandations du traité. Au vu du nombre d'États qui ont déjà entamé le processus d'examen des cadres nationaux existants pour déterminer les actions à mener afin de se conformer au TCA, la volonté de mettre en œuvre ce traité est manifeste. Dans certains cas, les États sont déjà en train de transposer le TCA en droit national. En outre, de nombreux États ont exprimé l'intention d'adopter une approche progressive dans l'interprétation du traité, en soulignant que cela définit un « seuil, et non un plafond ».

Le TCA a permis de sensibiliser les esprits sur l'importance du contrôle des transferts, de procéder à un examen plus rigoureux du commerce des armes et d'élargir le débat à ce sujet. La participation des États non exportateurs à un système réglementaire mondial, ce qu'offre le TCA, signifie que ceux qui ne faisaient pas traditionnellement partie du « club » des exportateurs mais qui subissent plus fréquemment les effets délétères des transferts d'armements irresponsables disposeront désormais d'une tribune légitime au sein de laquelle ils pourront soumettre leurs préoccupations et œuvrer en faveur de l'amélioration des normes du traité.

Ceci dit, le TCA a également le potentiel de détourner l'attention des processus en cours, tels que le Programme d'action et le Protocole sur les armes à feu des Nations unies, tandis que les États se concentrent sur l'application et le respect du TCA et que les donateurs y dirigent leurs contributions. De nombreux recoupements et opportunités de synergies entre le TCA et les processus actuels existent, auxquels s'ajoutent également le danger que les États membres de l'ONU voient le TCA comme un outil de remplacement, ou du moins comme un outil à privilégier par rapport à la mise en œuvre d'autres engagements.

Ce chapitre examine les normes établies par le traité et ce que ses dispositions impliquent en termes de pratiques de transferts d'armements. Il passe en revue les dispositions du TCA, situe le traité dans le cadre actuel du contrôle des transferts d'armements et évalue ses effets potentiels sur les pratiques des États.

Principales conclusions :

- Au vu des compromis nécessaires pour convenir d'un accord sur le texte du traité, le TCA ne présente guère d'obligations légales sans réserve.
- Le TCA couvre un large éventail d'activités et d'items liés aux transferts d'armements, mais l'absence de définitions et le manque de précisions normatives pourraient entraîner une application inégale et peu cohérente.



Anna Macdonald, responsable de la campagne « Control Arms », s'adresse aux médias à l'occasion de l'ouverture à la signature du TCA. New York, 3 juin 2012. © Evan Schneider/Photo ONU



John Kerry, Secrétaire d'État américain, signe le TCA. New York, 25 septembre 2013. © Spencer Platt/Getty Images

- Le TCA contribue de manière significative aux cadres juridiques déjà en place en introduisant de nouvelles normes pour le transfert international d'armes conventionnelles. Ces acquis sont, néanmoins, plus modestes que les mesures existantes sur le contrôle des armes légères et de petit calibre.
- Étant donné l'ampleur universelle du traité, les États non exportateurs ont été impliqués, et continueront d'être impliqués, dans les débats concernant les transferts d'armements ainsi que dans la mise au point de normes internationales pour lutter contre les transferts d'armements irresponsables.
- Le processus du TCA a permis d'attirer une plus grande attention sur cette problématique et d'en faire un examen plus rigoureux à l'échelle mondiale, et continuera sans doute à le faire. Par ailleurs, cette tendance a le potentiel de changer le comportement des États.

Le processus qui a conduit à l'établissement du TCA a bénéficié d'un élan politique sans précédent à la fois de la part des États et de la société civile. Le succès perçu de ce processus devrait engendrer des effets politiques positifs. Le TCA a déjà suscité une prise de conscience et attiré l'attention sur les décisions relatives aux transferts d'armements. Quant à savoir s'il entraînera une prise de décision plus responsable à long terme, et empêchera, dans une certaine mesure, les livraisons d'armements d'aboutir dans de mauvaises mains, cela reposera sur plusieurs facteurs, notamment l'engagement durable des États à traduire le texte du traité en actions concrètes.

On ne peut attendre du TCA qu'il endigue toutes les exportations d'armes qui sont contraire à ses normes. Cependant, il promet un examen plus rigoureux par la communauté internationale des décisions de transferts d'armements. Le traité fournit un modèle de référence universel par rapport auquel l'ensemble des décisions de transferts sera évalué, et un cadre au sein duquel tous les États pourront débattre sur la question des transferts d'armements responsables. Les négociations et le processus d'application du TCA tout juste entamé ont permis de mettre en lumière une problématique, qui était jusqu'à présent traitée comme une question de « sécurité nationale ». ■

# État des lieux

## TRANSFERTS, RETRANSFERTS ET LE TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES

Étant donné la complexité de la dynamique du commerce des armes légères et de petit calibre, il est difficile de prédire l'impact du Traité sur le commerce des armes (TCA). Pourtant, fort des progrès considérables accomplis dans notre compréhension du commerce des armes légères et de petit calibre au cours des dernières années, ce chapitre examine certains des facteurs qui détermineront l'incidence future du traité sur les transferts, les retransferts et la transparence. Ce chapitre présente l'évaluation annuelle du commerce des armes légères et de petit calibre et l'édition 2014 du Baromètre de transparence du commerce des armes de petit calibre.

Selon le Comtrade de l'ONU, la valeur mondiale du commerce des armes légères et de petit calibre a doublé entre 2001 et 2011.

### Transferts autorisés d'armes de petit calibre

Depuis 2001, le Small Arms Survey fournit des informations tous les ans sur les transferts autorisés d'armes de petit calibre. Les principales conclusions du bilan d'une décennie de données issues du Comtrade de l'ONU sont les suivantes :

- Selon le Comtrade de l'ONU, la valeur du commerce mondial des armes légères et de petit calibre a quasiment doublé entre 2001 et 2011 (passant de 2,38 milliards USD à 4,63 milliards USD).
- Comme le montre la Figure 4.2, la catégorie des munitions des armes de petit calibre a connu la plus forte hausse, soit une augmentation de 205 % entre 2001 et 2011 (passant de 468 millions USD à 1,43 milliard USD).

Ce chapitre fournit une vue d'ensemble des premiers exportateurs et importateurs d'armes légères et de petit calibre en 2011 :

- Les premiers exportateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont la valeur annuelle des exportations atteignait au moins 100 millions USD), selon les valeurs douanières disponibles, étaient (par ordre décroissant) les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, l'Autriche, la Suisse, Israël, la Fédération de Russie, la Corée du Sud, la Belgique, la Chine, la Turquie, l'Espagne et la République tchèque.

Figure 4.2 **Évolution des valeurs échangées pour six catégories d'armes légères et de petit calibre selon le Comtrade de l'ONU (millions USD\*), 2001-11**

■ Munitions d'armes de petit calibre (≤12,7 mm) ■ Pistolets et revolvers ■ Armes légères et de petit calibre militaires ■ Fusils de chasse  
■ Carabines de chasse ■ Pièces et accessoires de pistolets ou revolvers

#### VALEUR DES ECHANGES (EN MILLIONS USD)



Notes : \* Toutes les valeurs sont exprimées en dollars (États-Unis) constants ; l'ensemble des chiffres ont été arrondis au million le plus proche.

Tableau 4.7 Baromètre de transparence du commerce des armes légères 2014, couvrant les principaux exportateurs\*

	Total (max. 25 points)	Rapport d'exportations**/ Rapport annuel de l'UE***	Comtrade de l'ONU	Registre de l'ONU	Délai de publication (max. 1,50)	Accès et cohérence (max. 2)	Clarté (max. 5)	Exhaustivité (max. 6,50)	Livraison (max. 4)	Permis accordés (max. 4)	Permis refusés (max. 2)
Suisse	20,00	X	X	X	1,50	1,50	4,00	5,00	3,00	4,00	1,00
Allemagne	19,75	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	4,25	4,00	3,50	3,50	1,50
Serbie <sup>1</sup>	19,50	X(11)	X	X	1,50	1,50	3,75	4,75	3,50	2,50	2,00
Royaume-Uni	19,50	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	2,00	4,50	5,25	3,50	1,50	1,25
Pays-Bas	19,25	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	2,00	4,25	5,00	2,50	2,50	1,50
Roumanie	19,00	X/Rapport de l'UE	-	X	1,50	2,00	2,50	5,00	3,00	3,00	2,00
Croatie	17,25	X(11)	X	X	1,50	1,50	3,25	3,50	3,00	3,00	1,50
Norvège	17,25	X	X	X	1,50	1,50	4,75	4,75	3,00	1,00	0,75
Italie	16,25	X/Rapport de l'UE	X	-	1,50	1,50	3,50	6,00	2,50	1,25	0,00
Monténégro	16,25	X	X	X(11)	1,50	1,00	2,50	5,25	3,00	2,00	1,00
Espagne	16,25	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	2,50	3,75	3,50	2,00	1,50
Belgique <sup>2</sup>	16,00	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	2,00	3,25	2,25	2,50	2,50	2,00
Slovaquie	16,00	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	2,50	3,50	3,00	2,00	2,00
États-Unis <sup>3</sup>	15,75	X	X	X	1,50	1,50	4,25	4,00	2,50	2,00	0,00
France <sup>4</sup>	15,00	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	4,00	3,75	2,50	1,25	0,50
Suède	15,00	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	2,75	4,25	2,50	1,50	1,00
Danemark	14,75	X(11) Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,00	4,25	3,50	2,50	2,00	0,00
Finlande	14,75	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	3,00	3,50	3,00	2,00	0,25
République tchèque	14,50	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	2,50	4,00	3,00	2,00	0,00
Pologne	14,25	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,00	3,00	3,75	3,00	1,50	0,50
Bulgarie	13,25	X/Rapport de l'UE	-	X	1,50	1,50	2,25	3,25	3,00	1,50	0,25
Portugal	12,75	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	3,00	2,50	3,00	1,00	0,25
Grèce	11,75	Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,00	2,00	2,50	3,00	1,50	0,25
Australie	11,25	-	X	X	1,50	1,00	1,50	3,75	3,50	0,00	0,00
Hongrie	11,00	X/Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,50	1,50	2,50	2,50	1,50	0,00
Autriche	10,50	X(10) Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,00	2,25	1,75	2,50	1,50	0,00
Canada	10,25	-	X	X	1,50	0,50	1,50	3,75	3,00	0,00	0,00
Lituanie	10,25	Rapport de l'UE	X	X	1,50	1,00	1,50	2,25	2,50	1,50	0,00
Fédération de Russie	10,25	-	X	X	1,50	1,00	1,50	3,25	3,00	0,00	0,00
Corée du Sud	10,00	-	X	X	1,50	1,00	1,50	3,50	2,50	0,00	0,00
Luxembourg <sup>4</sup>	9,75	Rapport de l'UE	X	X	1,50	0,50	1,50	2,75	2,00	1,50	0,00
Thaïlande	9,75	-	X	-	1,50	0,50	1,50	3,25	3,00	0,00	0,00
Pakistan	9,00	-	X	X	1,50	0,50	1,50	3,00	2,50	0,00	0,00
Israël	8,75	-	X	-	1,50	0,50	1,50	3,25	2,00	0,00	0,00

	Total (max. 25 points)	Rapport d'exportations**/ Rapport annuel de l'UE***	Comtrade de l'ONU	Registre de l'ONU	Délai de publication (max. 1,50)	Accès et cohérence (max. 2)	Clarté (max. 5)	Exhaustivité (max. 6,50)	Livraison (max. 4)	Permis accordés (max. 4)	Permis refusés (max. 2)
Colombie	8,50	-	X	-	1,50	0,50	1,25	2,25	3,00	0,00	0,00
Turquie	8,50	-	X	X	1,50	0,50	1,50	2,50	2,50	0,00	0,00
Inde <sup>a</sup>	8,25	-	X	X	1,50	0,50	1,50	2,25	2,50	0,00	0,00
Mexique	8,25	-	X	X	1,50	1,00	1,50	1,75	2,50	0,00	0,00
Philippines	8,25	-	X	-	1,50	0,50	1,50	2,25	2,50	0,00	0,00
Argentine	8,00	-	X	X	1,50	1,00	1,50	1,50	2,50	0,00	0,00
Chypre	8,00	-	X	X	1,50	1,00	1,00	2,00	2,50	0,00	0,00
Ukraine	8,00	X	-	X	1,50	1,50	1,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Brésil <sup>a</sup>	7,00	-	X	X	1,50	0,50	1,00	1,50	2,50	0,00	0,00
Chine	7,00	-	X	-	1,50	0,50	1,00	1,50	2,50	0,00	0,00
Japon	7,00	-	X	X	1,50	1,00	1,25	2,25	1,00	0,00	0,00
Égypte	6,75	-	X	-	1,50	0,50	1,50	1,25	2,00	0,00	0,00
Singapour	6,50	-	X	X	1,50	1,00	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00
Taiwan	4,75	-	X(1)	-	1,00	0,00	1,00	0,75	2,00	0,00	0,00
Malawi	3,75	-	X(1)	-	1,00	0,00	0,75	0,75	1,25	0,00	0,00
Afrique du Sud	3,50	X	-	X	1,50	1,50	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Bosnie-Herzégovine	1,50	-	-	X	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Iran	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Corée du Nord	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arabie Saoudite	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Émirats Arabes Unis	0,00	-	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Note :** La version en ligne du Baromètre de transparence intègre des mises à jour et des corrections, ce qui affecte par conséquent le score des États ainsi que leur classement. Pour ces raisons, les éditions en ligne devraient être considérées comme définitives, et non pas les versions imprimées.

\* Les principaux exportateurs sont les pays qui exportent - ou dont on estime qu'ils exportent - des armes légères et de petit calibre ainsi que leurs pièces détachées, accessoires et munitions pour un montant d'au moins 10 millions de dollars au cours d'une année donnée. Le Baromètre 2014 comprend tous les pays relevant au moins une fois de la catégorie des principaux exportateurs pendant les années civiles 2001-12.

\*\* X indique qu'un rapport a été publié. X(année) indique qu'aucun rapport n'a été publié avant la date butoir ; dans ce cas, le pays est évalué en fonction du rapport le plus récent, couvrant les activités relatives à la période indiquée entre parenthèses.

\*\*\* Le Baromètre évalue les informations fournies dans le *Quatrième rapport annuel de l'UE*, qui fait état des exportations militaires des États membres de l'UE en 2012.

Δ Le pays a soumis des données au Registre de l'ONU pour ses activités de 2012 mais celles-ci n'étaient pas disponibles pour analyse à la date butoir. Par conséquent, il est évalué sur la base de son plus récent rapport, couvrant les activités de 2011, lorsque les données sont disponibles.

#### Système de notation

Le système de notation du Baromètre 2014 est le même qu'en 2013. Les sept catégories du Baromètre évaluent les délais de publication, l'accès et la cohérence du rapport, la clarté, l'exhaustivité, ainsi que les précisions apportées sur les livraisons effectives, les permis accordés et les permis refusés.

#### Notes explicatives

Note A : Le Baromètre 2014 se base sur le dernier rapport fourni par chaque pays relatif à ses exportations d'armements et mis à la disposition du public entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2013.

Note B : Le Baromètre tient compte des rapports nationaux transmis au Registre de l'ONU entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 août 2013, ainsi que des informations communiquées par les États au Comtrade de l'ONU portant sur leurs exportations jusqu'au 28 novembre 2013 inclus.

Note C : Le fait que le Baromètre se base sur trois sources - les rapports nationaux sur les exportations d'armes, les rapports transmis au Registre de l'ONU et les données douaniers fournies à l'ONU - donne un avantage aux États qui publient leurs données selon les trois modalités. Les scores du Baromètre reflètent les informations fournies à chacune de ces trois sources. Cependant, une même information n'est jamais comptabilisée plus d'une fois.

#### Notes spécifiques sur les pays

1. La Serbie a publié un rapport national sur les exportations d'armes en 2013, qui se limite à des activités de 2011.

2. Outre le rapport national publié par le gouvernement fédéral belge, chaque région belge (Bruxelles, Flandre et la Wallonie) établit un rapport distinct sur ses exportations d'armes. Étant donné que les régions de Bruxelles et de Flandre n'ont pas publié leur rapport sur les exportations d'armes à la date butoir, le score de la Belgique en 2014 découle du rapport national belge et du rapport publié par la Wallonie.

3. Aux fins du Baromètre, le rapport annuel des États-Unis désigne le rapport soumis au département d'État en vertu de la section 655 du *Foreign Assistance Act* (Loi sur l'aide à l'étranger) relative aux ventes commerciales directes et le rapport sur les ventes militaires à l'étranger préparé par le département de la Défense.

- Les premiers importateurs d'armes légères et de petit calibre (ceux dont la valeur annuelle des importations atteignait au moins 100 millions USD), selon les données douanières disponibles, étaient (par ordre décroissant) les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Australie, la Thaïlande, le Royaume-Uni, la France et l'Italie.

### Profil des retransferts non autorisés

Un retransfert non autorisé est une forme de détournement à travers lequel des armes sont retransférées par un importateur ou un utilisateur final autorisé à destination d'un utilisateur final dans un autre État (une réexportation non autorisée) ou au sein du même État, en violation des engagements pris par l'importateur ou l'utilisateur final autorisé préalablement à l'exportation. Les retransferts non autorisés sont susceptibles d'entraîner les mêmes conséquences négatives que d'autres formes de détournement. Depuis 2011, les médias se sont particulièrement intéressés aux retransferts non autorisés d'armes et de munitions à destination de groupes armés non étatiques libyens et syriens.

Ce chapitre met en exergue plusieurs instruments régionaux et internationaux et guides de bonnes pratiques qui proposent des mesures que les États exportateurs et réexportateurs peuvent prendre pour empêcher les retransferts non autorisés. La meilleure mesure de prévention demeure le refus d'octroyer un permis d'exportation lorsque le risque de retransferts non autorisés est élevé. Les contrôles après livraison constituent une mesure qui n'est pas suffisamment exploitée.

**La Suisse, l'Allemagne, la Serbie et le Royaume-Uni sont les pays les plus transparents.**

Rares sont les orientations indiquant les modalités de traitement des cas de retransferts non autorisés soupçonnés ou détectés. Les pratiques nationales qui se sont révélées efficaces pour répondre à de tels cas pourraient être codifiées sous forme de mesures multilatérales et de recueils de bonnes pratiques.

Pour que le TCA marque la différence dans ce domaine, les États parties devront indiquer clairement qu'ils comprennent les responsabilités que leur confère le traité, à savoir l'intégration de la prévention des retransferts non autorisés. Le partage d'expérience, d'information et des bonnes pratiques à travers les mécanismes de déclaration du TCA et les conférences des États parties permettraient d'aider un grand nombre d'États à tirer parti du traité à cette fin.

### Baromètre de transparence 2014

Ce chapitre comprend le Baromètre de transparence 2014, qui évalue les modalités de publication de l'information de 55 pays relevant au moins une fois de la catégorie des principaux exportateurs depuis 2001. Cette édition examine les rapports sur les activités liées aux exportations réalisées en 2012. Le Baromètre de transparence 2014 estime que parmi les principaux exportateurs, la Suisse, l'Allemagne, la Serbie et le Royaume-Uni sont les plus transparents alors que l'Iran, la Corée du Nord, l'Arabie Saoudite et les Émirats arabes unis sont les pays les moins transparents (voir Tableau 4.7).

Un tiers des pays ont amélioré leurs scores par rapport à l'an dernier et un quart d'entre eux ont réalisé le même score, ce qui a entraîné une légère amélioration d'ensemble. Cependant, plus de la moitié des principaux exportateurs ne fournissent pas d'informations sur les permis accordés ou refusés.

### Transparence sur les transferts d'armes de petit calibre aux termes du TCA

La promotion de la transparence dans le commerce des armes de petit calibre est un des objectifs déclarés du TCA. Afin de le réaliser, le TCA exige des États parties qu'ils publient un rapport annuel sur les exportations et importations d'armes conventionnelles autorisées en cours, y compris les armes de petit calibre. Le TCA ne précise pas quel type d'information doit être fourni dans le rapport annuel. Toutefois, étant donné le fardeau que ces rapports représentent, le traité permet aux États parties de soumettre les mêmes informations fournies au Registre de l'ONU sur les armes conventionnelles.

Pour que le traité puisse réaliser l'objectif d'une plus grande transparence dans le commerce international des armes, les États parties devront s'inspirer d'autres cadres de référence relatifs à l'établissement de rapports sur les transferts des armes de petit calibre, tels que le Comtrade de l'ONU et les rapports nationaux sur les exportations d'armes. En se limitant au Registre de l'ONU, les pratiques du TCA en matière de rapports seront bien inférieures à ce qu'il est possible et réaliste de faire.

Lorsque le traité entrera en vigueur, il conviendrait que les États parties du TCA envisagent, en premier lieu, un modèle de rapport standardisé. Celui-ci devrait refléter les bonnes pratiques liées à la fourniture d'information sur la description des items et des utilisateurs finaux dans le Registre de l'ONU et dans les rapports nationaux sur les exportations d'armes. D'autres mesures sont possibles pour réduire davantage le fardeau de l'élaboration de rapports et créer des synergies avec d'autres cadres de référence de l'ONU. Par exemple, il serait envisageable de synchroniser les sous-catégories de la catégorie du Comtrade de l'ONU sur les « armes, munitions, pièces et éléments » avec les catégories sur les armes du TCA, permettant ainsi aux États d'utiliser les données fournies au Comtrade de l'ONU pour élaborer le rapport à soumettre au TCA. ▀

# Une catastrophe latente

## LES EXPLOSIONS DU DÉPÔT DE MUNITIONS DE MPILA

Le 4 mars 2012, une série d'explosions a détruit plusieurs casernes militaires dans le quartier de Mpila à Brazzaville, en République démocratique du Congo (RDC). Les déflagrations ont dévasté deux districts densément peuplés de la capitale, faisant des centaines de morts, des milliers de blessés et déplaçant plus de cent mille personnes.

**Un certain nombre de signes avant-coureurs ont été ignorés ou tout simplement non identifiés.**

Les explosions de Mpila constituent un exemple tragique de la façon dont les pratiques inadéquates de gestion des munitions peuvent avoir de graves conséquences sur la population et l'économie locales. La communauté internationale a rapidement octroyé des fonds d'urgence importants et coordonné la neutralisation des engins explosifs (explosive ordnance disposal - EOD) ainsi que les activités d'aide humanitaire auprès des organisations non gouvernementales. L'ampleur de l'événement et de ses conséquences immédiates ont largement attiré l'attention des médias et mobilisé les efforts de lutte contre le problème sous-jacent de la mauvaise gestion des stocks. Mais depuis, les priorités nationales et internationales des financements des donateurs ont évolué. Or, les causes profondes des explosions n'ont pas encore été correctement traitées et leurs fortes répercussions socio-économiques n'ont pas encore été pleinement résolues.

**Les explosions ont eu des effets macroéconomiques dans tout le pays.**

Ce chapitre complète les conclusions d'une évaluation mandatée par l'Union européenne sur l'efficacité des opérations de déblaiements et des activités de sensibilisation aux risques, menées autour et au sein de Mpila suite aux déflagrations. Il s'appuie sur le rapport



Un panache de fumée s'élevant au-dessus du site des explosions du dépôt de munitions à Mpila, Brazzaville, est visible de l'autre côté du fleuve. 4 mars 2012, Kinshasa, République démocratique du Congo. © Marc Hofer/ Photo AFP

d'évaluation de l'Union européenne publié en mars 2013, mais en élargit les contours en mettant l'accent sur : (i) l'approvisionnement à long terme de munitions et les pratiques de stockage qui ont entraîné les explosions et (ii) les conséquences directes et indirectes des déflagrations sur la population de Mpila, les finances du pays et les politiques gouvernementales.

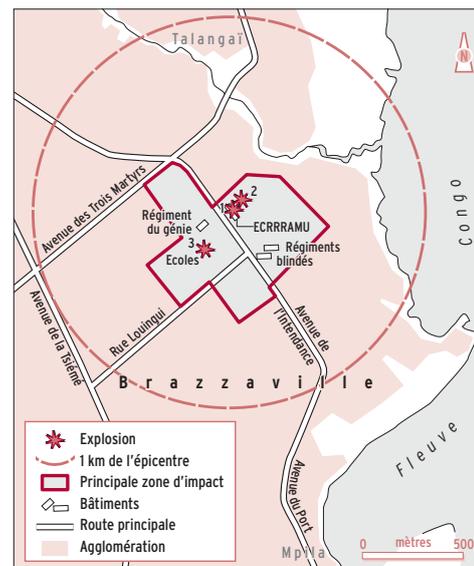
Les principales conclusions du chapitre sont les suivantes :

- En l'espace de quelques minutes, les explosions ont tué au moins 300 personnes, blessé plus de 2 500 et laissé plus de 121 000 sans abris. Dans la mesure où le ministère de la Défense n'a pas officiellement publié le nombre de victimes parmi le personnel militaire, le nombre de décès est sans doute bien supérieur à 300.
- Selon les techniciens en munitions et les démineurs EOD connaissant l'événement, la gestion inadéquate des stocks de munitions constitue la cause profonde des explosions du dépôt de munitions de Mpila.
- La quantité de munitions que contenaient les dépôts à l'origine avant les déflagrations n'est pas connue. Cependant, les équipes EOD ont détruit plus de 200 tonnes d'engins non explosés, ce qui représente plus de 39 tonnes en contenu explosif net, durant les efforts de déblaiement réalisés ultérieurement entre mars 2012 et avril 2013.
- Parmi les types de munitions détruites qui n'étaient pas récentes, il y avait un ensemble de matériel pyrotechnique, munitions d'armes de petit calibre, grenades, mines, projectiles de gros calibre, roquettes, missiles et bombes aériennes, entassés au hasard dans les réserves d'explosifs du dépôt de Mpila à la fin des années 70 et dans les années 80, puis pendant les conflits internes de la RDC dans les années 90, et à l'occasion des programmes de désarmement, démobilisation et de réinsertion qui ont suivi.
- L'expansion incontrôlée de la population civile autour d'un lieu de stockage d'explosifs renfermant ces types et quantités de munitions expose un plus grand nombre de personnes à un risque élevé en cas d'explosion.
- L'impact total des explosions a été estimé partiellement – surtout en termes de dégâts physiques directs subis dans le secteur privé – à plus de 336 milliards de francs CFA (soit 672 millions USD). Les impacts économiques plus vastes étaient conséquents et durables, avec des répercussions macroéconomiques ressenties dans l'ensemble du pays.
- La tragédie aurait pu être évitée. Préalablement à l'explosion, un certain nombre de signes avant-coureurs ont été ignorés par la communauté internationale des donateurs ou, dans le cas des Forces armées congolaises (FAC), tout simplement non identifiés en raison d'un manque d'expertise en matière de gestion des stocks.
- Au moment de la rédaction de cet article, les progrès en termes de pratiques de gestion des stocks suite à l'explosion étaient lents, ce qui témoigne d'un manque d'adhésion des autorités de la RDC, de la lassitude des donateurs et de la méfiance d'autres contributeurs potentiels.

L'équipe de recherche a utilisé une grande variété de documents internes pour la plupart, obtenus lors de l'évaluation initiale financée par l'Union européenne, notamment des rapports des FAC, d'organisations non gouvernementales et du centre de coordination EOD. Le Survey a complété ces sources avec (i) des entretiens de suivi auprès d'un large éventail d'acteurs présents sur le terrain, (ii) des documents de référence, (iii) des données issues de la base de données statistiques des Nations unies sur le commerce des marchandises, (iv) des travaux de recherche menés par le Survey, notamment le projet *Unplanned Explosions at Munitions Sites*, et (v) d'autres rapports de source ouverte et parus dans la presse. Le Survey a également présenté plus de 1 700 photos de munitions à un démineur EOD pour procéder à l'identification des types de munitions stockées.

Ce chapitre commence par faire marche arrière : une description chronologique des explosions du dépôt de munition de Mpila et de leurs causes profondes amène à une réflexion sur les types et les quantités de munitions stockées dans le dépôt avant l'explosion, ainsi que sur les origines probables de ces munitions. La seconde section du chapitre présente, en détail, l'impact des explosions sur la population et les infrastructures locales, les finances du gouvernement et le développement socio-économique du pays. La troisième et dernière section souligne les opportunités que la RDC aurait pu saisir afin d'éviter l'explosion, les engagements multilatéraux du pays en terme de gestion des stocks et les perspectives d'avenir. ■

## Carte 5.2 Les explosions du dépôt de munitions de Mpila



Carte basée sur : © Contributeurs de OpenStreetMap (base de données libre et ouverte)

# À travers les zones de conflits

## TRAÇAGE DES MUNITIONS

Les enquêteurs, chercheurs, reporters de guerre et militants consignent les munitions trouvées ou transférées dans les lieux où se déroulent des conflits armés. Des photographies de marquage et d'emballage de munitions prises sur place, ainsi que des documents d'expédition recueillis auprès de sources variées, offrent une foule de renseignements sur les pays et les dates de fabrication du matériel de guerre. Dans certains cas, ces efforts permettent aussi de retrouver la piste des destinataires d'origine et des intermédiaires ultérieurs.

Ce chapitre analyse les caractéristiques des munitions de petit calibre, à savoir les calibres de moins de 20 mm, documentées depuis 2010 dans sept pays et territoires : Côte d'Ivoire, Libye, Somalie, Somaliland, Soudan, Soudan du Sud et Syrie. À partir d'un ensemble de données issues de 560 échantillons de munitions, ce chapitre analyse les divers types de cartouches circulant dans les sept pays et territoires étudiés, en mettant l'accent sur le calibre, le site de production et la date de fabrication. Il explore également ce que ces profils peuvent révéler sur la production, l'approvisionnement et le transfert des munitions.

Les principales conclusions du chapitre sont les suivantes :

- Les munitions étudiées proviennent d'usines situées dans 39 pays différents. La majeure partie des échantillons de munitions a été fabriquée en Chine et dans l'ex-Union soviétique. Il convient également de souligner la prévalence de cartouches de fabrication soudanaise et iranienne.
- Plus de trois quart des échantillons de munitions étaient des cartouches de calibre 'bloc de l'Est' et plus de la moitié ont été produites pendant la guerre froide, soulignant ainsi le rôle des anciennes munitions dans les conflits armés et l'importance de réduire les stocks excédentaires.
- La présence de munitions de fabrication récente dans plusieurs pays illustre la rapidité avec laquelle ces matériels peuvent être détournés ou retransférés vers des conflits armés. Un total de 29 échantillons de munitions observées en Côte d'Ivoire, Somalie, Soudan du Sud et Syrie ont été produits à partir de 2010.
- La présence de divers types de cartouches non marquées dans l'ensemble des pays et territoires étudiés, sauf un, dresse de nouveaux obstacles dans les efforts de contrôle des armes.

**Les munitions fabriquées en Iran et au Soudan circulent dans de nombreux pays d'Afrique.**

Il est important de signaler que les pays producteurs identifiés dans ce chapitre ne sont pas forcément responsables des transferts de munitions vers les contextes et acteurs de conflits étudiés. En effet, il se peut que les producteurs aient exporté les munitions légalement vers ces pays ou d'autres pays avant qu'elles ne soient retransférées à leur insu et utilisées dans des conflits, ou détournées vers des groupes armés non étatiques ou marchés illicites. Les informations sur les producteurs sont néanmoins importantes car elles permettent de créer une base de référence sur les munitions en circulation, qui à son tour pourrait faciliter l'identification de flux inhabituels ou

Figure 6.7 (extrait) **Culot de munition 7.62 x 54R mm non marquée, Mogadiscio, 2014**

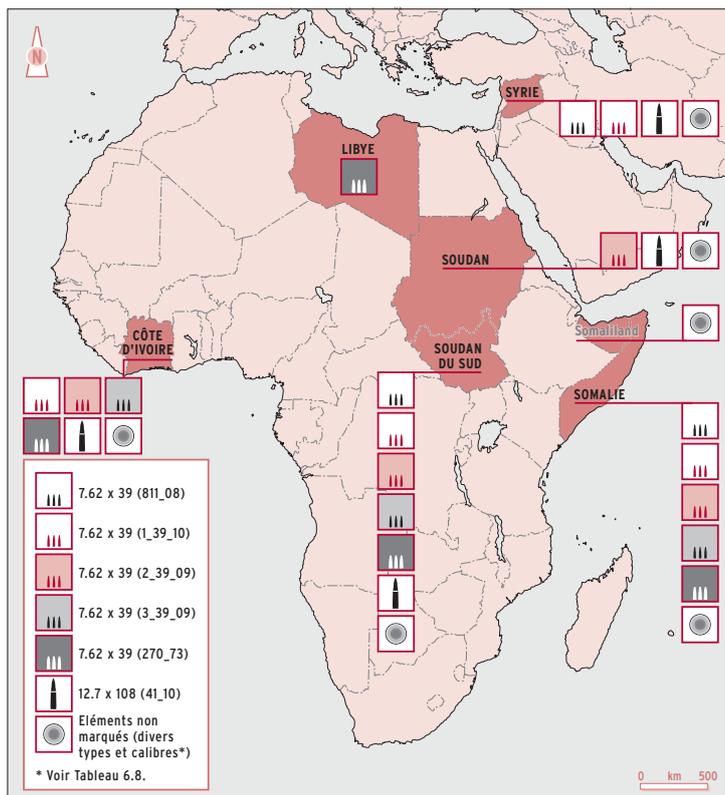


© Source confidentielle

nouveaux de munitions dans le temps et au-delà des frontières. En outre, l'identification des producteurs constitue une première étape nécessaire pour retracer toute la filière des transferts de munitions vers les zones affectées par des conflits.

Si la majorité des types de munitions observées dans ce chapitre datent de la guerre froide, ce schéma semble évoluer car plusieurs types d'autres munitions circulent désormais dans les zones de conflit. Les cartouches fabriquées depuis 2000 étaient disponibles dans tous les pays et territoires étudiés à l'exception du Somaliland. Jusqu'à 29 échantillons de munitions ont été fabriqués après 2009, à savoir au moins deux ans avant d'être

Carte 6.1 Sélection de munitions découvertes dans les pays et territoires étudiés



découverts dans les zones de conflit à l'étude. L'essentiel des échantillons de ces nouvelles munitions sont issus de Chine et du Soudan. Des munitions produites localement sont utilisées sur les fronts du Soudan et de Syrie. Globalement, les données suggèrent que les munitions utilisées dans les conflits présentent des profils plus divers que prévu.

**Des munitions non marquées ont été saisies dans six des sept pays et territoires étudiés.**

Les profils des pays et territoires permettent, en outre, d'identifier les mêmes types de munitions circulant dans plusieurs lieux. Si ce cas de figure reste rare dans le cadre de cette étude, il a permis de réaffirmer certains des constats précédents, tels que l'importance accrue de certains types de munitions chinoises et soudanaises dans les situations de conflit (voir Carte 6.1), ou encore l'existence de tendances plus larges en matière de transferts de munitions. En réalité, dans plusieurs cas, les efforts consentis pour cartographier et superviser les munitions dans le temps ont fourni les premières preuves de transferts clandestins ou déstabilisateurs de types de cartouches spécifiques.

La présence de cartouches non marquées, dans plusieurs cas d'origine inconnue, dans la plupart des zones de conflit à l'étude complique davantage le travail de suivi entrepris. Comme le souligne ce chapitre, les rapports disparates des États sur leurs transferts autorisés entravent considérablement l'utilité des bases de données existantes et rend difficile la recherche sur l'origine potentielle des munitions employées dans les conflits. Dans le but d'affiner notre compréhension des munitions utilisées dans les conflits et notre capacité à suivre leur cheminement dans les années à venir, il est indispensable d'établir des rapports, de recueillir des données et de partager les informations de manière plus systématique, ainsi que d'employer des techniques d'identification et de traçage de munitions plus sophistiquées. ■

# Signes d'approvisionnement

## TRAÇAGE DES ARMES AU SOUDAN ET SOUDAN DU SUD

Le conflit entre forces étatiques et non étatiques au Soudan et Soudan du Sud continue de sévir, en dépit de nombreux accords de paix. Fin 2013, un certain nombre de milices anti-gouvernementales menaient des insurrections armées violentes au Soudan du Sud. Parallèlement, des branches séparées du Mouvement de libération populaire du Soudan–Nord (SPLM–N) luttaienent contre des groupes rebelles sur deux fronts au Soudan dans les États du Kordofan-Sud et du Nil Bleu, tandis que le conflit du Darfour se poursuivait.

Pour attirer l'attention sur les types, l'origine et les schémas d'approvisionnement des armes et munitions destinées aux groupes armés non étatiques, le *Human Security Baseline Assessment for Sudan and South Sudan* du Small Arms Survey a mis en place le Bureau de traçage des armes et munitions en 2011. Le projet s'est appuyé sur des techniques adaptées développées dans le cadre des enquêtes sur les violations des embargos de l'ONU, en appliquant un processus en plusieurs étapes permettant d'identifier, de cartographier et de contrôler les armements.

Bien que le Soudan et le Soudan du Sud abritent pléthore d'armements hérités de la guerre civile, dont un grand nombre sont issus des pays de l'ancien bloc de l'Est, ce chapitre met l'accent sur les armements produits plus récemment, notamment les armes et munitions fabriquées en Chine et en Europe, ainsi que les armes et munitions d'origine soudanaise. La grande majorité des armements recensés auprès des groupes rebelles provenaient des stocks des Forces alliées soudanaises (Sudanese Allied Forces - SAF).

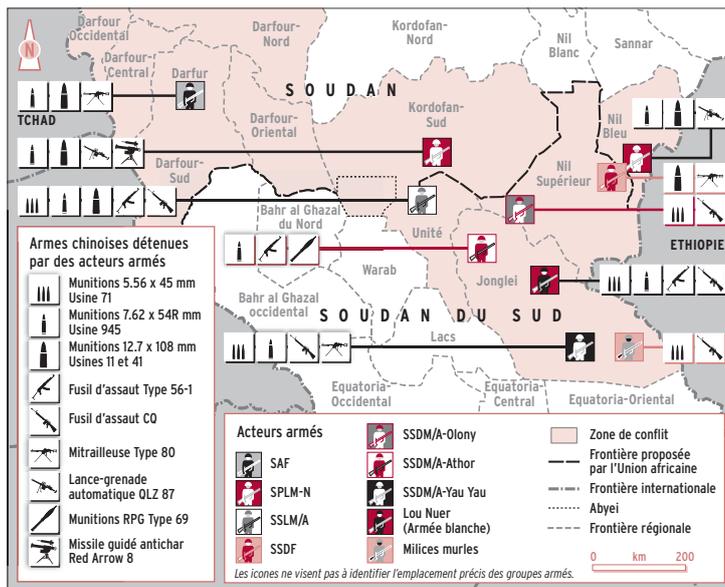
Les enquêtes sur le terrain au Soudan et Soudan du Sud ont constaté une grande variété d'équipements chinois, notamment des fusils d'assaut, mitrailleuses moyennes et lourdes, des lance-roquettes RPG-7, lance-grenades automatiques, missiles antichars, divers types de roquettes et munitions de petit calibre. Les groupes armés d'opposition au Darfour et Kordofan-Sud et les milices rebelles et tribales au Soudan du Sud, ainsi que les SAF, détenaient toutes sortes d'armes d'origine chinoise. Selon les données déclarées à la base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises (Comtrade de l'ONU), la Chine constituait le premier État fournisseur, représentant 58 % des transferts déclarés d'armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et d'« armes conventionnelles » vers le Soudan.

Les liens militaires entre l'Iran et le Soudan se sont aussi renforcés au fil des ans. Selon le Comtrade de l'ONU, l'Iran était la source de 13 % des armements importés et déclarés par Khartoum entre 2001 et 2012. Ces derniers comptaient notamment des lance-grenades RPG-7, des mines antipersonnel n°4, des obus et tubes de mortiers, ainsi que des munitions 7.62 × 39 mm et 12.7 × 108 mm. De nombreux types d'armements ont été observés aux mains des forces rebelles sud-soudanaises, du SPLM–N (au Kordofan-Sud et



Des combattants du SPLA–N surveillent des munitions et des armes prises aux forces armées soudanaises, près du village de Gos dans les monts Noubas, Kordofan-Sud, Soudan, mai 2012. © Goran Tomasevic/Reuters

Carte 7.2 **Armes chinoises détenues par les acteurs armés, Soudan et Soudan du Sud, 2011-13**



Nil Bleu), ainsi que des SAF.

Le Soudan est devenu un grand producteur d'armes et de munitions en Afrique, et le Survey a observé de grandes quantités d'armes et munitions de production nationale aux mains de forces soudanaises, de groupes armés au Darfour et dans le Kordofan-Sud, d'insurgés sud-soudanais et dans plusieurs zones de conflits en dehors du Soudan et Soudan du Sud. Même si l'organisme d'industrialisation militaire soudanais affirme fabriquer un large éventail d'armes de petit calibre et de munitions, ainsi que des véhicules blindés et chars de combat, le Survey a documenté un éventail plus restreint comprenant notamment des mitrailleuses, mortiers, diverses roquettes et des munitions d'armes de petit calibre.

Le Bureau de traçage des armes et munitions du Survey a révélé que les groupes armés non éta-

tiques au Soudan et Soudan du Sud obtenaient rarement leurs armements directement auprès de pays étrangers. Ils avaient plutôt tendance à recevoir des équipements de sources locales. Une partie de l'équipement en armes était intentionnel, à l'instar de l'armement par Khartoum des commandants rebelles du Sud, qui ont à leur tour transmis leurs armes à des milices tribales.

Les groupes armés non étatiques acquièrent également des armes des forces de l'État en les capturant dans les zones de combats. Certains groupes rencontrent plus de succès que d'autres dans ce type de manœuvre. Étant donné le soutien décroissant des acteurs externes, une coalition de rebelles au Soudan, le Front révolutionnaire soudanais, maintient un arsenal considérable grâce à ses victoires contre les SAF. Dans le Kordofan-Sud, les SPLM-N ont saisi des centaines de milliers de munitions de petit à moyen calibre ainsi que plus d'une douzaine de véhicules et de chars appartenant aux SAF en 2012. Si les SPLM-N dans le Nil Bleu ont remporté moins de succès en termes de saisie d'équipements militaires par rapport à leurs homologues du Kordofan-Sud, ils ont néanmoins confisqué des quantités non négligeables d'armements pendant les combats. Dans la plupart des cas, ces armements sont non seulement conformes aux matériels saisis par le SPLM-N dans le Kordofan-Sud, mais correspondent aussi aux équipements saisis par les SAF au Darfour et retrouvés aux mains des milices soudanaises au Soudan du Sud.

**Il a été démontré que les stocks du gouvernement soudanais constituent la source principale d'équipements militaires des groupes d'insurgés.**

De manière générale, il a été démontré que les stocks du gouvernement soudanais constituent la source principale d'équipements militaires des groupes d'insurgés. Mais les groupes d'insurgés du Sud ont aussi saisi des armes et des munitions appartenant au SPLA. En 2012-13, les milices de David Yau Yau ont saisi de grandes quantités d'armes et de munitions associées suite à des victoires militaires contre le SPLA à Jonglei. Ces armements comprenaient notamment des mitrailleuses lourdes, des mortiers et plusieurs véhicules.

**Les enquêteurs recueillent de plus en plus d'informations sur des modèles d'armements plus récents, dont le numéro de série et le marquage ont été supprimés.**

De nombreux enseignements ont été tirés du Soudan et Soudan du Sud, mais il reste encore beaucoup à apprendre. Les modalités de la chaîne d'approvisionnement, à savoir les acteurs spécifiques impliqués, leurs motivations et leurs rétributions potentielles, nécessitent une étude plus approfondie. Le traçage réalisé au Soudan et au Soudan du Sud est également confronté à de nouveaux défis, dont le plus important est sans doute l'augmentation de nouveaux modèles d'armements sur lesquels ne figurent ni numéro de série, ni marquage. Il est possible que la suppression des marquages constitue une réaction face aux investigations menées sur la filière des armements récemment livrés. Si cette pratique rend le traçage plus difficile (mais pas forcément impossible), elle indique aussi clairement l'existence d'une filière d'approvisionnement illicite. ■

# Données officielles

## ARMES ILLICITES AUX ÉTATS-UNIS

Pendant l'épidémie de crack aux États-Unis dans les années 80 et au début des années 90, un flot continu de films, d'émissions de télévision et de chansons décrivant la vie des gangs et la violence liée aux drogues dans les villes américaines ont frappé l'imagination du public. Parmi les images les plus saisissantes, on peut notamment citer les fusillades au volant : des membres de gangs adolescents brandissant des armes automatiques et criblant de balles les quartiers urbains défavorisés. Ces scènes, et les hypothèses qui les sous-tendent, continuent de façonner la perception de la population à l'égard de la violence urbaine aux États-Unis aujourd'hui. Mais quelle est la part de vérité dans ces images ? Les fusils automatiques et les pistolets-mitrailleurs sont-ils aussi largement utilisés par les trafiquants de drogue et les membres de gangs qu'on ne le suppose généralement ? Dans le cas contraire, de quels armes dépendent-ils, et sont-elles les mêmes que celles acquises par d'autres criminels ?

**Les pistolets semi-automatiques sont les 'armes de prédilection' actuelles des criminels américains.**

Ce chapitre s'efforce de répondre à ces questions par l'analyse de données sur les armes à feu et d'autres armes confisquées par les forces de l'ordre américaines. Il s'agit du troisième volet du projet pluriannuel du Small Arms Survey sur les armes légères et de petit calibre illicites, qui vise à améliorer la compréhension par le public des armes illicites à travers la collecte et l'analyse de données inédites issues de sources officielles (gouvernementales).

A cette fin, le Small Arms Survey a obtenu les fichiers de plus de 140 000 armes légères et de petit calibre saisies par la police dans huit villes américaines à dimensions variables. Les fichiers mettent en lumière les armes confisquées à des groupes spécifiques, notamment les criminels, trafiquants de drogue et membres de gangs.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

- La majorité des armes à feu confisquées à des criminels, trafiquants de drogue et membres de gangs dans les huit villes américaines étudiées étaient des armes de poing, soit 77 % des armes à feu ôtées des mains de ces groupes (voir Tableau 8.5).
  - Au moins 70 % des armes de poing saisies étaient des pistolets semi-automatiques de marques, modèles et calibres variés, soit le type d'arme à feu le plus répandu parmi les criminels dans les municipalités à l'étude.
  - Les taux de saisies d'armes de poing et d'armes d'épaule aux États-Unis sont le contraire de ceux du Mexique, où environ 72 % des armes saisies étaient des armes d'épaule selon l'étude du deuxième volet de ce projet.
  - Parmi les échantillons américains, les fusils représentaient moins de 12 % des armes à feu examinées, et seule la moitié des fusils étaient des modèles semi-automatiques, y compris ceux communément appelés 'fusils d'assaut'.
  - Les fusils AR-15 de conception américaine, souvent désignés comme les fusils les plus populaires aux États-Unis, ont été saisis à un rythme inférieur à la moitié de celui des Kalachnikovs et fusils de type SKS.
  - Malgré une interdiction sur l'importation d'armes à feu chinoises, une grande partie des fusils semi-automatiques saisis étaient fabriqués en Chine.



Un détective et l'unité de lutte contre les gangs de la police de Los Angeles fouillent l'appartement d'un trafiquant de drogue suite à son arrestation. Avril 2010. © Robert Nickelsberg/Getty

- Le nombre de mitrailleuses saisies était insignifiant.
- Les armes légères constituent un tout petit pourcentage des armements confisqués par les forces de police aux États-Unis. Les armes saisies sont souvent anciennes, artisanales, inertes ou incomplètes.

Les données américaines contrastent nettement avec les fichiers des armes saisies dans d'autres parties du monde, où le fusil constitue l'arme à feu la plus souvent confisquée par les autorités. Ces différences soulignent l'hétérogénéité, à l'échelle régionale et nationale, des marchés des armes illicites, façonnés par un grand nombre de facteurs divers et variés, dont la stabilité régionale, la sécurité des arsenaux des gouvernements, le marché civil ainsi que les objectifs, les ressources et la sophistication des consommateurs d'armes illicites dans les différentes régions étudiées.

**Les fusils représentaient moins de 12 %  
des armes à feu étudiées.**

Il y a aussi plusieurs points communs entre criminels et groupes armés en Afghanistan, en Iraq, au Mexique, aux Philippines, en Somalie et aux États-Unis, notamment leur affinité pour les fusils de type Kalachnikov et SKS. Aux États-Unis, ces fusils constituent près de 32 % des fusils semi-automatiques identifiés par marque ou modèle et confisqués aux criminels, trafiquants de drogue et membres de gangs. Au Mexique, les fusils de type Kalachnikov étaient saisis encore plus fréquemment, et représentaient près d'un tiers de l'ensemble des fusils confisqués (pas uniquement les modèles semi-automatiques). Les fusils de type Kalachnikov et SKS représentaient 70 % des fusils repris en Afghanistan et plus de 90 % des saisies en Iraq et en Somalie. La prévalence des fusils de types Kalachnikov et SKS n'est pas surprenante dans la mesure où ils sont abordables, disponibles en grande quantité et fiables.

Le nombre extrêmement limité de fusils de gros calibre et de mitrailleuses saisis par la police aux États-Unis constitue un autre élément important. Seuls neuf fusils de calibre .50 ont été confisqués à des criminels, trafiquants de drogue ou membres de gangs, et certains d'entre eux étaient des fusils anciens à chargement par la bouche. Peu de pistolets et fusils entièrement automatiques ont été identifiés dans les données, et bon nombre des armes à feu comprises dans cette catégorie seraient des variantes semi-automatiques d'armes automatiques.

Si les données recueillies pour cette étude apportent un éclairage précieux sur les armes illicites aux États-Unis, d'importantes lacunes restent à combler. La plupart des données sur les armes à feu liées à des crimes violents sont trop vagues ou ambiguës pour permettre de distinguer les armes à feu utilisées par des malfaiteurs des autres armes saisies. Les fichiers obtenus ne contiennent guère d'information sur la source des armes saisies ou sur la filière ayant conduit à leur saisie par la police. A quelques exceptions près, les données en disent peu sur les individus dont les armes ont été confisquées. Un meilleur accès à ces informations permettrait d'améliorer la compréhension par le public des ces armes illicites, de leur introduction sur le marché noir et des utilisateurs finaux qui cherchent à se les procurer, et pourrait avoir d'importantes répercussions sur les efforts actuels et futurs visant à réduire l'acquisition et l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre aux États-Unis. ▀

**Tableau 8.5 Armes à feu confisquées à des membres de gangs ou liées à des activités de gang, 2007-12**

Type d'arme		Houston		Los Angeles	
		Quantité	%	Quantité	%
Armes de poing	Derringers	8	1	3	<1
	Pistolets, semi-automatiques	464	59	262	57
	Pistolets, autres	3	<1	4	<1
	Pistolets, indéterminés et non spécifiés	4	<1	-	-
	Revolvers	142	18	152	33
	Non spécifiés	-	-	-	-
	Total	621	79	421	92
Fusils	A verrou	16	2	2	<1
	Carabines	9	1	-	-
	Semi-automatiques	43	6	10	2
	Automatiques	5	<1	-	-
	Autres	11	1	1	<1
	Indéterminés et non spécifiés	1	<1	-	-
	Total	85	11	13	3
Fusils de chasse	Semi-automatiques	5	<1	-	-
	Autres	62	8	23	5
	Indéterminés et non spécifiés	2	<1	-	-
	Total	69	9	23	5
Mitrailleuses	'Mitrailleuses'	-	-	-	-
	'Pistolets-mitrailleurs' et 'mitraillettes'	2	<1	-	-
	Total	2	<1	-	-
Autres armes à feu	Pistolets à air comprimé, pistolets de départ, pistolets paralysants	4	<1	-	-
	Autres et armes à feu non spécifiées	1	<1	-	-
	Total	5	<1	-	-
<b>Total des armes à feu liées à des membres de gang ou à des activités liées aux gangs</b>		<b>782</b>		<b>457</b>	

Note : Il est possible que la somme des pourcentages ne totalise pas 100 % car les sous-totaux sont arrondis.

« Avec sa rigueur analytique habituelle, le *Small Arms Survey 2014* nous aide à comprendre, en mots et en image, les dernières évolutions et possibilités futures en termes de contrôle des armes, de paix et de sécurité. Je le recommande sans la moindre hésitation à tous ceux qui s'intéressent à ces questions essentielles ».

—Angela Kane

Haute représentante des Nations unies  
pour les Affaires de désarmement

« Le *Small Arms Survey 2014* apporte un éclairage précieux sur pourquoi et comment la violence armée continue à bouleverser la vie de nombreuses femmes et filles dans le monde entier et propose plusieurs mesures pour bâtir un avenir plus sûr ».

—Zainab Hawa Bangura

Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations unies  
sur la violence sexuelle dans les conflits

Small Arms Survey  
Institut de hautes études  
internationales et du  
développement  
47 Avenue Blanc  
1202 Genève  
Suisse

t +41 22 908 5777

f +41 22 732 2738

e sas@smallarmssurvey.org

w www.smallarmssurvey.org

### A propos du *Small Arms Survey 2014*

Le *Small Arms Survey 2014* considère les rôles multiples des femmes dans le contexte de la violence armée, de la sécurité et des mécanismes relatifs aux armes de petit calibre. Le volet thématique de cette édition comprend un chapitre sur la violence contre les femmes et les filles, axé sur le Libéria et le Népal après le conflit, et un chapitre sur la convergence récente entre le programme sur les armes de petit calibre et celui sur les femmes, la paix et la sécurité. Des témoignages illustrés de femmes ayant de l'expérience comme soldats, rebelles et agents de sécurité viennent compléter ces chapitres. Le volet relatif aux « armes et marchés » évalue les effets potentiels du Traité sur le commerce des armes, présente le Baromètre de transparence 2014 et un bilan sur le commerce autorisé des armes légères, et analyse les récentes explosions d'un dépôt de munitions en République du Congo. En outre, ce volet examine les munitions circulant en Afrique et au Moyen Orient, cartographie les sources d'armes rebelles au Soudan et Soudan du Sud et évalue les données sur les crimes commis par armes à feu aux États-Unis. Les chapitres sont les suivants :

- En temps de guerre et de paix : la violence contre les femmes et les filles
- La convergence des programmes : femmes, paix, sécurité et armes légères
- Les femmes et la question des armes : cibler l'égalité et la reconnaissance
- De nouvelles perspectives ? Le Traité sur le commerce des armes
- État des lieux : transferts, retransferts et le Traité sur le commerce des armes
- Une catastrophe latente : les explosions du dépôt de munitions de Mpila
- À travers les zones de conflit : profil des munitions
- Signes d'approvisionnement : traçage des armes au Soudan et Soudan du Sud
- Données officielles : les armes illicites aux États-Unis

### À propos du projet

Le Small Arms Survey est un programme de recherche indépendant situé au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse. Il constitue la principale source d'informations publiques sur tous les aspects des armes légères et de la violence armée, et sert de centre de références pour les gouvernements, décideurs politiques, chercheurs et militants. Le projet dispose d'une équipe internationale d'experts dans les domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. Il collabore, en outre, avec un réseau de partenaires dans plus de 50 pays.

Vous pouvez vous procurer des exemplaires et copies électroniques de cette publication sur [www.cambridge.org](http://www.cambridge.org) et sur les sites de librairie en ligne, notamment [www.amazon.com](http://www.amazon.com). Exemplaires de presse disponibles sur demande auprès du Small Arms Survey.